



Bruxelles, le 10 novembre 2016  
(OR. fr)

14155/16

EDUC 356  
JEUN 93  
SOC 676

#### NOTE D'INFORMATION

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Conseil

---

Objet: Expérimentation d'une carte européenne de l'étudiant  
- *Information de la délégation française*

---

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la délégation française sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 21 et 22 novembre 2016.

## **Expérimentation d'une carte européenne de l'étudiant**

Dans une Europe traversée par de multiples crises, la mobilité des jeunes est plus que jamais le moteur d'un rapprochement des peuples, le vecteur d'un meilleur dialogue interculturel et un rempart contre le repli des populations sur elles-mêmes.

Pour lutter contre les obstacles qui freinent cette mobilité, l'objectif est de mieux exploiter les possibilités offertes par le programme Erasmus+ et de renforcer les possibilités de mobilité de l'étudiant dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

**La carte européenne de l'étudiant pourrait permettre la reconnaissance de l'identité et du statut étudiants, quel que soit l'établissement d'inscription, dans le respect des procédures propres à chaque pays et favoriser ainsi :**

- l'inclusion sociale en Europe : en renforçant la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- la mobilité de l'étudiant sous toutes ses formes (dans le cadre d'un cursus spontané,...) : en simplifiant et accompagnant les démarches (procédures, services, etc...).

La carte européenne de l'étudiant encouragera également la coopération entre institutions et permettra la réciprocité des ouvertures de droits et services bénéficiant aux étudiants. La technologie rend possible cet assouplissement de la circulation et de l'accès des étudiants aux services de la vie étudiante dans tout Etat européen qui adhéreront à la démarche. En effet, le support physique devient secondaire et ne comporte qu'un élément d'identification qui sert à authentifier l'identité et le statut d'étudiant grâce à l'interconnexion des systèmes d'information des Etats membres.

Cette carte ouvrira des droits sur les campus : l'accès aux bibliothèques et aux restaurants universitaires, à l'offre de logement dans la mesure des disponibilités, et, potentiellement, à tous les services offerts par les cartes multi-services de l'étudiant qui se développent dans les sites universitaires, en partenariat avec les établissements et avec tous les acteurs locaux concernés. La possibilité d'échanges entre les systèmes d'information des institutions devra notamment faciliter à terme la dématérialisation des mobilités Erasmus+ et des mobilités en général.

**Un travail conjoint entre différents Etats membres depuis 2013 a permis de franchir des étapes décisives suivantes :**

- Le projet de carte étudiante européenne, issu de la coopération entre organismes de services aux étudiants européens et notamment du dialogue franco-italien, a été formalisé dans la coopération bilatérale franco-italienne par l'accord Fondation Endisu-Andisu-Cnous signé en avril 2013 à Rome en présence du président de la Conférence des Recteurs des Universités Italiennes (CRUI).
- *Piazza dello studente*, projet phare de la Fondation Endisu initié par la ministre Giannini en mai 2014 à Urbino, en présence du Cnous, a été pensé dès l'origine dans ses potentialités franco-italienne et européenne.
- Des réunions techniques pour trouver une base commune et emporter l'adhésion des acteurs se sont tenues depuis 2013 : à Paris en juillet 2013, séminaire européen de l'ECStA à Bragança, Portugal, en octobre 2014, à Rome en octobre 2014, à Venise en 2015.
- Le protocole d'entente signé début 2016 entre les têtes de réseau des services aux étudiants de 4 pays (Italie, France, Allemagne et Irlande) instituant deux groupes de travail spécifiques.

Dès l'automne 2016, la France et l'Italie ont d'ores et déjà lancé le développement d'une plateforme technique de partage des données et des services afin de permettre les premières expérimentations du projet dans plusieurs territoires : le campus transfrontalier Eucor (115 000 étudiants) testera la plateforme sur deux usages prioritaires (accès aux restaurants universitaires et accès aux bibliothèques pour les étudiants devant circuler entre les Campus). Par ailleurs, le réseau Educatt (réunissant 40 000 étudiants à Milan, Piacenza, Brescia et Rome), plusieurs universités irlandaises le Crous et l'université de Franche Comté Besançon (22 358 étudiants), le Crous et l'université de Strasbourg (55 500 étudiants), membres à part entière du Partenariat stratégique Erasmus+, aux côtés d'Eucor-le Campus européen, ainsi que potentiellement des partenaires associés d'autres pays le dispositif pendant les deux ans à venir. Enfin, dans le cadre du Processus de Bologne, la France souhaite proposer le principe de la généralisation de cette carte étudiante européenne à ses 47 pays partenaires de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) comme l'une des priorités à adopter pour l'EEES à la prochaine Conférence ministérielle « de Bologne » qu'elle organisera en 2018.

---